



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 029-212902506-20260407-CM2026_012-DE

**Conseil Municipal du 7 avril 2026
Extrait
du registre des délibérations**

**Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Sabrina LE DUFF**

Date de la convocation : **31 mars 2026**Affichage de la convocation : **31 mars 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 7 avril 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Muriel SCHWARTZ.

Étai(en)t représenté(s) : -

Étai(en)t absent(s) : Clément LOSTANLEN, Guillaume RIOU, Gillian SALHI

Délibération CM 2026_012

Désignation des représentants de la Commune au sein des syndicats intercommunaux

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués de la Commune au sein des syndicats intercommunaux. Ces délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Par dérogation, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7, L5211-8, L5212-7 et L2121-21 ;

Vu les statuts des différents syndicats intercommunaux auxquels la Commune adhère et fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil, il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ces syndicats intercommunaux ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

DÉSIGNE, à l'unanimité des membres présents, les représentants de la collectivité au sein des syndicats intercommunaux comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

10/06/2026


ID : 029-212902506-20260407-CM2026_012-DE

27

Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE)	Mr Eric LE LOUARN Mr Erwan LE BIHAN	Mme Marie JAOUEN Mme Maëla GOURVENNEC
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) – Territoire d'Energie du Finistère	Mr Eric LE LOUARN Mr Erwan LE BIHAN	Mme Marie JAOUEN Mme Maëla GOURVENNEC
Syndicat des Eaux du Poher	Mr Eric LE LOUARN Mr Erwan LE BIHAN	Mr Clément LOSTANLEN Mme Sabrina LE DUFF
Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle (SIASC)	Mme Amélie DUPIRE Mr Thibaut HOURMAND (Comité des Fêtes)	Mme Sabrina LE DUFF Mme Muriel SCHWARTZ (Association J'ai RDV avec vous)

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Marie JAOUEN



Le secrétaire de séance,
Sabrina LE DUFF

